

MA/6	Assurer la continuité piscicole dans les deux sens (remontée + descente)
Enjeu (cf. § C.1.1)	Fonctionnalité alluviale : redonner aux cours d'eau de la bande rhénane et des Rieds un haut potentiel d'accueil pour la faune piscicole. Naturalité et biodiversité des habitats aquatiques : préserver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité de ces milieux.
Objectif visé (cf. § C.1.1)	Rétablir la continuité écologique des milieux aquatiques et les échanges d'eaux entre les zones alluviales et les cours d'eau : circulation et migration de la faune et de la flore, processus d'auto épuration des eaux, recharges et soutien du niveau de nappe phréatique, apport des ressources minérales et organiques.
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :</p> <p>31.30 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflora</i> et/ou du <i>Isoetes-nanonjuncetea</i></p> <p>31.40 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i></p> <p>31.50 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>32.60 : Rivières des étages planitaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>32.70 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i></p> <p>Poissons : 1103 Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>), 1131 Blageon (<i>Leusciscus soufia</i>), 1130 Aspe (<i>Aspius aspius</i>), 1163 Chabot (<i>Cottus gobio</i>), 1096 Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>), 1096 Lamproie marine (<i>Lampetra marinus</i>), 1145 Loche d'étang (<i>Misgurnus fossilis</i>), 1134 Bouvière (<i>Rodeus sericeus</i>), 1102 Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>), 1099 Lamproie de rivière (<i>Lampetra fluviatilis</i>), 1106 Saumon. Atlantique (<i>Salmo salar</i>), 1149 Loche de rivière (<i>Cobitis taenia</i>).</p>	
<p>Résultats attendus pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Circulation et expansion des espèces.</p>	
<p>Autres bénéfices écologiques :</p> <p>Augmentation de la qualité et de la diversité hydromorphologique des milieux aquatiques</p> <p>Augmentation de la qualité physico chimique de l'eau</p> <p>Augmentation de la mobilité des annexes latérales</p>	
<p>Contexte, description technique et recommandations :</p> <p><u>Contexte</u> : déclin des espèces de grands migrateurs (saumon, aloses, lamproies) lié : à la difficulté de franchir les ouvrages hydrauliques et donc difficulté d'atteindre les zones les plus favorables à la reproduction ou à la croissance des espèces.</p> <p>A la détérioration de la qualité de l'eau et du réseau hydraulique en général, liée à la déconnection des anciens bras du Rhin, à la canalisation du Rhin et à l'installation de barrages hydroélectriques.</p> <p>Au problème d'assec sur certains cours d'eau ou portions de cours d'eau.</p> <p><u>Description des actions</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suppression des seuils (cf étude life Rhin Vivant A11 Etude de la continuité écologique de la bande rhénane pour les poissons d'intérêt communautaire, SAGE III Nappe Rhin Chap 2.1.2, orientation fondamentale assurer un fonctionnement optimal du réseau hydrographique, principes d'actions et programme d'actions) 2. Abaissement de la crête des seuils et barrages (hors Rhin et Grand Canal d'Alsace), avec aménagement d'ouvrages de franchissement piscicole adaptés. 3. Amélioration des dispositifs de franchissement des ouvrages ou installation de nouveaux dispositifs si besoin. (cf étude life Rhin Vivant A11 Etude de la continuité écologique de la bande rhénane pour les poissons d'intérêt communautaire) 	

4. Suivi pluriannuel, contrôle de l'efficacité et entretien des passes à poisson
5. Installation de dispositifs de dévalaison sur les grilles des microcentrales pour éviter l'aspiration des juvéniles

Bonnes pratiques associées à l'action :

Références techniques et financières :

Opérations réalisées dans le cadre du programme Life Rhin Vivant.

Moyens de mise en œuvre :

Variable, certaines opérations sont très onéreuses, d'autres sont de moindre coût.

Contrats Natura 2000 : AHE 002, AHE 008, AHE 010,

SAGE III Nappe Rhin, Directive Cadre sur l'Eau.

Agence de l'Eau Rhin Meuse : tout projet visant à maintenir, protéger ou améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides.

Conseil de mise en œuvre :

Prendre contact avec le Conseil Supérieur de la Pêche, l'association Saumon Rhin et les Directions Départementales de l'Agriculture ainsi que l'Agence de l'Eau.

Points de contrôle de la mise en œuvre de l'action :

Photos avant/après selon les travaux effectués.

Edition des rapports annuels ou pluriannuels sur les suivis d'opérations.

Production d'études de faisabilité.

Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action :

Amélioration des connaissances des espèces par les stations de contrôles, des inventaires et des enquêtes de captures.

Cartographies des habitats d'espèces/de l'évolution de la répartition des espèces/de tronçons reconnectés.

Rapports de suivi des espèces, diagnostic de l'efficacité des ouvrages.

Suivi des grands migrateurs (pêches électriques, radiopistage, vidéosurveillance)